

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 15

Nombres de Conseillers
Municipaux présents : 15

Date de convocation :
17/03/2026

République Française

Commune de Montferrand

Procès-verbal de réunion

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Étaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, EVENO Mouna, FONQUERGNE Virginie, MELIX Chantal, RICARD Rachel, SANCHEZ Andréa, MM ALBOUY Julien, CAUSEUR Christophe, GAY Dominique, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, RIVIERE Philippe, SICARD Yann.

Secrétaire de séance : Mme Christelle BELLEGO

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026 transmis au conseil municipal n'a fait l'objet d'aucun commentaire il est donc approuvé à l'unanimité.

Point 1 : Installation du nouveau conseil municipal : Mme BIAU-PRADEL Gisèle, doyenne de l'assemblée, prend la présidence. Elle invite le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire. Constitution du bureau : le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme SANCHEZ Andréa, M. SICARD Yann.

Point 2 : Election du maire : Premier tour de scrutin : chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire, bulletins blancs ou nuls :	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8
A obtenu : M. Christophe PRADEL : 14 voix.	

M. PRADEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Point 3 : détermination du nombre d'adjoints - elle relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil. Il est proposé la création de 3 postes d'adjoints. Adopté à l'unanimité.

Point 4 : élection d'une liste d'adjoints - Le maire invite le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection des trois adjoints. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire, bulletins blancs ou nuls :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8
A obtenu : liste d'adjoints 15 voix.	

La liste d'adjoints ayant obtenu la majorité absolue :

M. Philippe RIVIERE, est proclamé premier adjoint
Mme Christelle BELLEGO est proclamée deuxième adjointe
M. Alain MARSAC est proclamé troisième adjoint

Point 5 : charte de l'élu local – M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.
Un exemplaire est distribué à chaque membre de l'assemblée.

Point 6 : Délégation de fonction et de signature au maire.

Point 9 : questions diverses :

La séance est levée à 20h.

Secrétaire de Séance,
Ch. BELLEGO



Le Maire,
Ch. PRADEL

